Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le lundi 5 octobre 2026, à 19 h 00, à l'hôtel de ville situé au 1218, route 133, sous la présidence du maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) :	Mmes	Sophie Baril Nathalie Bonneville Nathalie Desjardins Teresa Gagnon
	MM.	Martin Houle Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, Fredy Serreyn, est présent.

2026-10-05-001 **Ouverture de l'assemblée de consultation publique**

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par M. Martin Houle :

L'ouverture de l'assemblée à19 h 00.

Adoptée à l'unanimité

2026-10-05-002 **Demande de dérogation mineure DM2026-04 – 321, rue Tougas**

Objet de la consultation : Le règlement de zonage no 401 prévoit, à l'article 4.11 A.6, qu'un seul garage isolé est autorisé par terrain, pour une superficie maximale de 75 m² sur un terrain de plus de 930 m² et de moins de 2700 m². Le terrain visé a une superficie de 2 281,3 m².

Conséquemment, il s'agit d'une dérogation afin de permettre la construction d'un garage isolé d'une superficie de 111,5 m², soit un dépassement de 36,5 m² par rapport à la norme applicable.

« Le demandeur était présent lors de la consultation publique. Une période de questions et de réponses s'est tenue entre celui-ci et les membres du conseil municipal afin d'obtenir des précisions sur le projet. »

2026-10-05-003 **Règlement numéro 401-26 modifiant le règlement no. 401 intitulé règlement de zonage afin d'autoriser les usages habitation bifamiliale juxtaposée et habitation unifamiliale jumelée à la zone r-5**

Objet de la consultation : Modifier le règlement de zonage no 401 afin d'autoriser, dans la zone R-5, l'usage d'habitation bifamiliale juxtaposée et unifamiliale jumelée, en plus des usages résidentiels actuellement autorisés.

2026-10-05-004 **Fermeture de l'assemblée de consultation publique**

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par M. Martin Houle:

La fermeture de l'assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

M. Jacques Lavallée
Maire

M. Fredy Serreyn
Secrétaire-trésorier